



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 26/09/2013



Collège communal de la Ville de Liège du jeudi 26 septembre 2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce jeudi 26 septembre 2013, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Nouvelle étape importante dans le dossier du Tram
- La culture partout et pour tous
- Travaux publics: la Ville de Liège fait confiance au secteur de l'Economie sociale
- Projet de Ville 2012-2022 - Interface de traduction en langue des signes - au sein des services « Population et Etat civil »

Nouvelle étape importante dans le dossier du Tram

M. Michel FIRKET, Echevin des Finances, de la Mobilité, du Tourisme et du Patrimoine, a fait une communication au Collège relative au dossier du tram.

Dans le cadre de la demande de permis unique déposée par la SRWT pour la construction d'une ligne de tram, la Ville de Liège remet un avis favorable accompagné de conditions qui intègrent largement l'avis des citoyens recueillis pendant l'enquête publique.

Le dossier du tram passe une nouvelle étape importante. Pour rappel, le 24 juin 2013, le Conseil communal de Liège a marqué son accord sur la procédure « 129 bis » d'ouverture et de modification de voiries et d'espaces publics nécessaires à la construction d'une ligne de tram. Cette procédure n'ayant fait l'objet d'aucun recours, la Ville de Liège peut maintenant finaliser son analyse complète des remarques et des réclamations recueillies pendant l'enquête publique et proposer un avis sur le projet déposé.

Un avis favorable pour un projet essentiel et nécessaire

Pour les autorités communales, le tram est à la fois une nécessité et une opportunité exceptionnelle à saisir pour poursuivre son développement. La première ligne de tram permettra de desservir 70.000 habitants, 40.000 étudiants, 40.000 emplois et près de 3.000 commerces et 1.000 professions libérales.

Le tram constitue aussi un enjeu de territoire et un support des projets urbains (Val Benoît, Guillemins, valorisation des parcs, apaisement du centre ville, aménagement des quais de Meuse, Coronmeuse, Bressoux, Droixhe...).

Enfin, le tram est un chaînon manquant de la mobilité urbaine et doit être perçu comme la première étape d'un réseau de plusieurs lignes desservant toute l'agglomération liégeoise.

Fort de ces enjeux, partagés par tous, le Collège communal remet un avis favorable sur le projet.

La Ville de Liège se réjouit de l'avis favorable de la CCATM (Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) et du CWEDD (Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable), renforçant ainsi la convergence de tous les acteurs pour ce dossier emblématique.

Une large prise en compte des sujets de préoccupations récoltés lors de l'enquête publique

Dans le cadre de l'enquête publique relative au permis unique Tram, 307 courriers ont été réceptionnés, totalisant environ 500 sujets de préoccupations.

Afin de répondre à ces préoccupations émises par les citoyens, le Collège communal a adopté les grands principes suivants :

- respect des recommandations de l'étude d'incidences;
- prise en considération des contraintes techniques d'insertion d'un tram, d'organisation des pôles d'échanges bus-tram, d'implantation des P+R et donc des modifications de voiries et d'espaces publics qui en résultent.

Parmi les 500 sujets de préoccupations recensés :

- 48% sont retenus (intégralement ou partiellement) ou sont déjà intégrés dans le projet;
- 24% sont hors contexte du permis unique mais feront l'objet d'un suivi (réorganisation
- TEC, plan de stationnement, gestion des P+R, vitesse du tram dans certains lieux sensibles...);
- 18% sont non retenus;
- 10% sont hors sujet.

Les principales préoccupations de portée générale retenues sont :

- préciser les zones sans caténaïres;
- améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes, des automobilistes;
- renforcer la continuité des cheminements cyclables et prévoir du stationnement vélos pour plusieurs stations;
- améliorer la cohérence de certains aménagements;
- planifier une intervention d'art public;
- assurer l'accessibilité des zones industrielles et commerciales et augmenter les possibilités de livraison;
- diminuer la densité des plantations;
- modifier les accès au centre ville.

Des remarques et des conditions pour renforcer la qualité et l'adhésion au projet

Dans le cadre de son avis, il appartient à la Ville de Liège de tenir compte des préoccupations retenues lors de l'enquête publique et du rapport des services techniques communaux et de les traduire en «conditions».

L'avis favorable va donc être accompagné de conditions qui doivent :

- tenir compte des préoccupations retenues;
- renforcer la qualité et l'adhésion au projet;
- repositionner le projet dans une vision élargie pour assurer la cohérence avec les autres projets en cours;
- redéfinir certains objectifs qui permettront d'enrichir le projet lors de l'étude d'exécution;
- exprimer des conditions techniques de base (mobilier, égouttage, sécurité, plantation, revêtement, ...) qui donneront à la Ville des garanties dans le cadre du contrat PPP, et ce dans le respect de la convention publique Ville – SRWT adoptée par le Conseil communal en février 2013.

Parmi les principales conditions, la Ville met en évidence :

- la suppression des lignes aériennes de contact (LAC) au minimum entre les stations detram pour les lieux emblématiques de la Ville de Liège tels que le Cœur Historique entre la station «Opéra» et la station «Marengo», et l'esplanade des Guillemins entre la station «Leman» et la station «Blonden»;
- la sécurité des aménagements et plus particulièrement les cheminements modes doux quidevront être renforcés dans les plans d'exécution;
- le respect de la philosophie d'aménagements des quais de Meuse, en cours de concrétisation dans le quartier des Guillemins. Dans cette optique, les nouveaux alignements de platanes proposés par la SRWT ne seront pas plantés avenue Blonden afin de respecter la cohérence du projet proposé par l'architecte Corajoud;

- le renforcement du lien «parc Blonden» - «parc d'Avroy», afin d'organiser un axe structurant pour les modes doux et une grande continuité paysagère entre la ville nouvelle et le Cœur historique;
- la reconversion de l'ancien site des bus d'Avroy en axe cyclable et en extension du Parc;
- l'amélioration de la cohérence de certains aménagements (pont d'Avroy, Républiquefrançaise, rue de la Cité, place de Coronmeuse...);
- la modification des accès au centre-ville depuis le Cadran afin de ne pas imposer des détours inappropriés par Outremeuse;
- l'adaptation du quai Saint-Léonard (livraisons, plantations...) et de la place de Coronmeuse;
- Enfin, la Ville recommande l'application de la circulaire régionale wallonne visant à l'insertion de critères environnementaux dans les marchés publics relatifs à l'utilisation de pierres et roches ornementales du 19 juillet 2012.

Une délivrance de permis est attendue pour janvier 2014

Cet avis sera transmis au Fonctionnaire technique et au Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, compétents pour la délivrance du permis. D'autres instances ont également été consultées (ex.: SPW, CRMSF, CWEDD, Spaque...) et ont remis, elles aussi, un avis.

La délivrance du permis est attendue pour janvier 2014.



La culture partout et pour tous

Sur proposition de Monsieur Jean Pierre HUPKENS, Echevin de la Culture, de l'Urbanisme et des Relations Interculturelles, le Collège communal a décidé d'octroyer plusieurs subventions d'importance à trois centres culturels situés sur le territoire de la Ville pour un montant total de 283.684€.

Il s'agit du centre culturel «Ourthe et Meuse», de l'ASBL «Les Chiroux» Centre Culturel de Liège et de l'ASBL «Foyer Culturel de Jupille». Le soutien financier et matériel de la Ville à ces organisations rencontre adéquatement l'objectif de mailler le territoire liégeois d'un réseau d'opérateurs culturels comprenant, outre les grandes institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Opéra, Orchestre philharmonique, Théâtre de Liège, etc.) ou de la Ville (les Musées...) d'une série d'organisations locales de qualité tels que les centres culturels.

Ces derniers jouent, en effet, un rôle primordial dans l'accès à la culture par et pour le plus grand nombre. Ils permettent aux citoyens d'être acteurs et créateurs de leurs pratiques culturelles et sont également un vecteur d'émancipation sociale. Ils permettent enfin d'offrir aux habitants de notre ville une diversité dans l'expression de tous les genres (danse, musique, théâtre...) et dans tous les styles (rock, jazz, opéra, classique...) rendant possible une approche différenciée de la Culture au sens le plus large du terme, le tout au bénéfice de la démocratisation culturelle ainsi que de la mise en valeur des artistes liégeois.



Travaux publics: la Ville de Liège fait confiance au secteur de l'Economie sociale

M. Roland LEONARD, Echevin des Travaux, a fait une communication au Collège relative au Secteur de l'Economie sociale.

Dans le contexte socio-économique fragile que nous connaissons, la Ville de Liège a la volonté de réserver certains de ses marchés aux entreprises du secteur de l'Economie sociale. Pour rappel, l'Economie sociale est une alternative à l'économie classique, dont la finalité est le service aux collaborateurs des entreprises

concernées et à la collectivité. Les entreprises d'économie sociale permettent en effet d'offrir des perspectives d'emploi à des travailleurs qui éprouvent des difficultés à s'insérer professionnellement. Ces travailleurs sont généralement plus exposés aux caprices du contexte socio-économique du moment et aux périodes de crise.

Bien sûr, la pratique des clauses sociales s'adresse à des marchés spécifiques dans lesquels une main d'œuvre moins spécialisée peut être activée de façon profitable pour la collectivité. La réglementation sur les marchés publics ouvre de réelles possibilités pour un pouvoir public d'inciter, pour des marchés précis, les services administratifs à se tourner vers les entreprises d'Economie sociale. A ce titre, la pratique la plus volontariste consiste à introduire une clause sociale de réservation de marché au seul secteur de l'économie sociale. Cette mesure exclut l'accès au marché à toutes les entreprises qui n'appartiennent pas à cette catégorie.

Depuis plusieurs mois, la Ville collabore avec le SAWB, agence conseil agréée par la Région wallonne dans le secteur de l'Economie sociale, qui nous apporte son expertise par rapport aux différents secteurs et types de marchés dans lesquels l'offre de ces d'entreprises peut être prise en considération.

Ce travail sort ses premiers effets sous la forme de deux premiers dossiers d'investissements présentés par Roland Léonard, Echevin des Travaux. Il s'agit de marchés de pose de clôtures pour le Groupe Scolaire Perron à Sclessin et pour la mini-crèche de Burenville. Ces dossiers seront présentés ce lundi 30 septembre au Conseil communal. Par l'activation de ces dispositifs, la Ville de Liège souhaite donc participer activement à la valorisation du secteur de formation et d'insertion socio-professionnelle.



Projet de Ville 2012-2022 Interface de traduction en langue des signes au sein des services « Population et Etat civil »

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Echevin de l'Etat civil, des Mairies de Quartiers, et des Cimetières, a fait une communication au Collège relative à l'installation prochaine d'un système Interface de traduction en langue des signes au sein des services «Population et Etat civil». Une première en Wallonie.

Liège accueillera, ce samedi 28 septembre, la «Journée Mondiale des Sourds». Cette journée a pour objectif d'exposer toutes les difficultés auxquelles sont confrontés, quotidiennement, les citoyens présentant un handicap auditif. Cette sensibilisation permet à ces personnes sourdes ou malentendantes d'exprimer leur volonté d'intégration dans la vie sociale et de revendiquer leur droit à l'égalité avec tout autre citoyen.

A cette occasion, le Collège communal souhaite rappeler, que dans le cadre du Projet de Ville 2012-2022 et sur proposition de Madame Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Echevin de l'Etat civil, des Mairies de Quartiers, et des Cimetières, et de Monsieur André SCHROYEN, Echevin des Affaires sociales, une des actions prioritaires retenue par les citoyens consiste à renforcer l'accessibilité des services communaux aux sourds et malentendants.

Cela dit, L'Echevinat de Madame FERNANDEZ FERNANDEZ n'a pas attendu le résultat de la consultation populaire pour prendre les devants en matière d'accueil aux personnes déficientes auditives.

Une employée du Département Etat civil Population, particulièrement sensibilisée, officie au sein de la Mairie de Quartier du Thier-à-Liège et pratique la langue des signes.

Les citoyens souffrant de ce handicap rencontrent, au quotidien, nombre de difficultés lorsqu'il s'agit pour eux de se faire comprendre, en particulier lors des démarches administratives. La seule solution envisageable pour faciliter leurs échanges avec l'administration est le recours à un interprète en langue des signes. Malheureusement, le nombre d'interprètes qualifiés en la matière est restreint et, par conséquent, les demandes pour bénéficier de ce service de traduction dépassent très régulièrement l'offre.

Le recours aux quelques interprètes disponibles est en outre très contraignant. Il n'est pas aisé d'obtenir un rendez-vous avec eux, dans des délais rapides, durant les heures d'ouverture de l'administration communale. De plus, recourir à ce service d'interprète engendre des frais supplémentaire pour le citoyen en situation de handicap, alors que celui-ci est en droit d'accéder de manière égalitaire à tous les services rendus au public.

Le Collège communal a donc souhaité aller plus loin en proposant une

alternative au recours de l'interprète en langue des signes «classique».

En concertation avec les associations représentant les personnes sourdes et malentendantes à Liège (Surcité, Surdimobil,...), un système de traduction simultanée par vidéophone sera mis en place à la Cité administrative, au Département de l'Etat civil et de la Population.

Ce Département a été prioritairement choisi pour y installer cette machine puisque c'est en son sein que sont entreprises la plupart des démarches administratives inhérentes à la vie de tout citoyen liégeois.

Cette liaison vidéo permettra de mettre en réseau le service communal, le traducteur et le citoyen via une liaison Internet. Un tel procédé de communication par triangulation favorisera incontestablement les échanges et la compréhension de tous les acteurs concernés.

Ce système offre de nombreux avantages:

- Il fonctionne en vidéo directe pour un nombre illimité de communications vidéos;

Le traducteur est toujours disponible durant les plages horaires fixées de commun accord avec l'administration, sans nécessité de prise de rendez-vous. La personne en situation de handicap est donc reçue de manière «privilegiée» durant ces plages horaires pré-déterminées.

- Il pourra servir de lien avec les services de Police et les services d'urgence.

La Ville de Liège financera l'achat du matériel informatique, son installation, la formation du personnel communal utilisateur, la maintenance et le service de traduction gestuelle, pour un montant de 8.000€. Le système devrait être opérationnel dans le deuxième semestre 2014.

